

---

Plouzélambre - St Michel en Grève - Trédrez-Locquémeau  
Ploulec'h - Ploumilliau

# **SIVU Enfance-Jeunesse**

## **Aod Ar Brug**

Mairie - 1 place de l'église - 22300 Ploumilliau - 02.96.35.32.92 / 06.60.25.48.55  
Sivu.ploumilliau@wanadoo.fr

# **Le Projet éducatif.**

## **Environnement du projet :**

La population des 0-20 ans est démographiquement sous représentée sur le secteur géographique.

Se pose donc la nécessité de leur garantir des modes équitables d'expression de leur identité et d'apprentissage de leur future citoyenneté.

Le service Enfance-Jeunesse aura pour mission la mise en place de la démarche pédagogique de ce projet.

Cette démarche devra s'effectuer dans la perspective d'une expression et d'une écoute respectueuse de chacun. Parents, responsables d'associations sont impliqués dans cette mise en œuvre, invités à émettre leur opinion, à faire part de leur expérience.

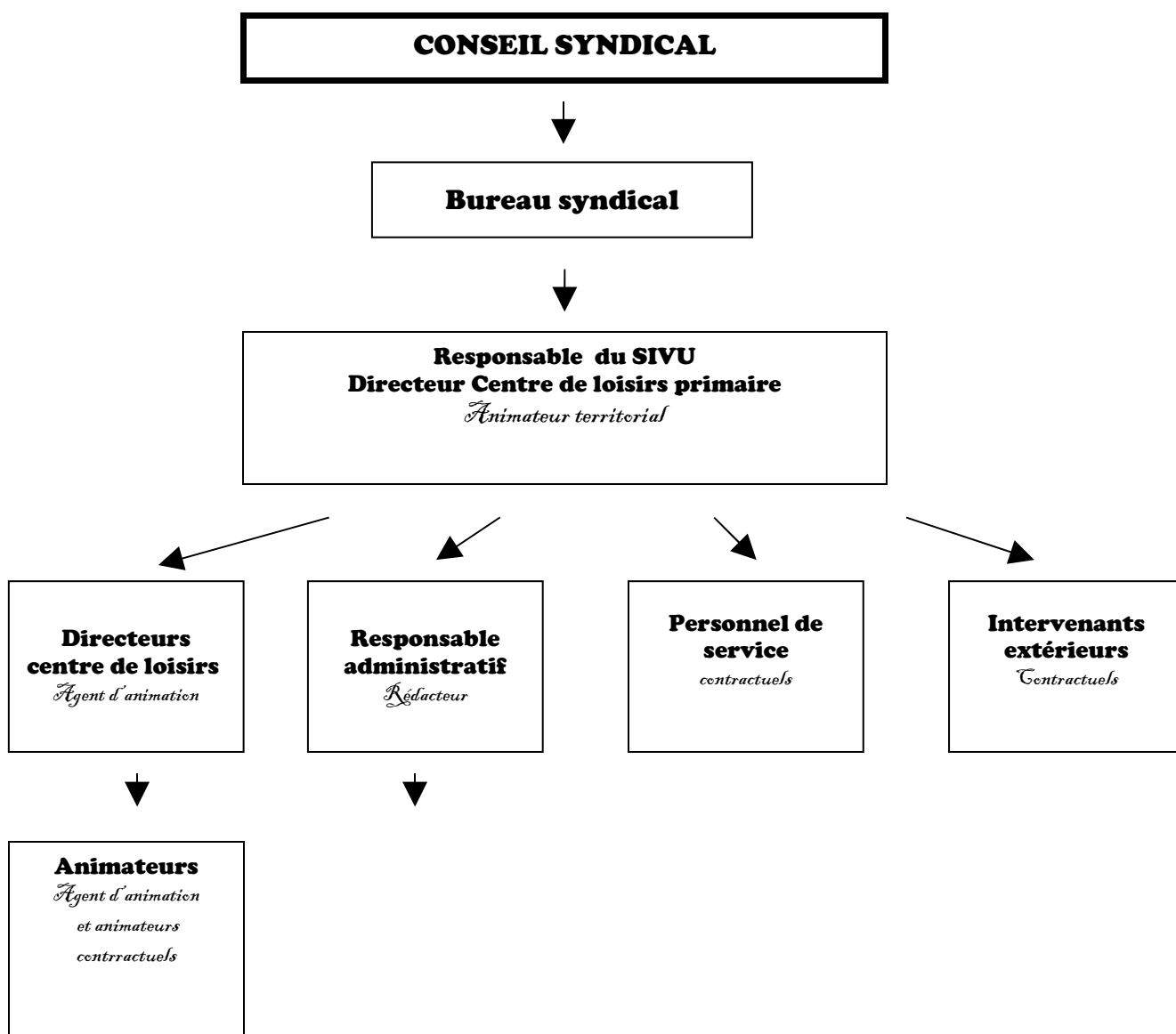
L'action du service se place en perspective d'une mission de prévention par la médiation et la gestion des conflits.

Ces échanges trouveront leur origine dans les rencontres de terrain.

## Responsabilité du projet :

Le service Enfance-Jeunesse, tel que représenté ci-dessous s'inscrit comme un service évolutif et placé sous la responsabilité directe du président et des quatre vice-présidents.

Ces élus détermineront et valideront les orientations du service et garantiront son bon fonctionnement auprès de la population.



## **Conditions préalables au projet :**

- **Continuité de l'action.**

La dotation en personnel permettra la présence effective sur le terrain ainsi qu'un suivi de gestion régulier sur l'ensemble de l'année. Cela implique la présence d'animateurs au sein du service outre les directeurs, eux même sous la responsabilité du responsable de service. En fonction de l'évolution du projet la dotation en personnel pourra être adaptée.

- **Cohérence du projet :**

Elle sera garantie par un suivi et une évaluation constants des objectifs déterminés et rédigés dans le cadre du projet pédagogique. Suivi et évaluation s'élaborent par la participation des élus, des responsables associatifs, des partenaires extérieurs, des parents et des jeunes au différentes instances locales et par une écoute attentive des acteurs de terrain.

- **Apports budgétaires :**

Ils sont garantis par la contribution financière des municipalités et le soutien des partenaires institutionnels dans le cadre des dispositifs existants ; en outre une participation financière pour les enfants domiciliés sur les communes de Plestin les Grèves, Plufur, Trémel et Tréduder qui fréquenteront le service sera réclamée aux dites communes.

## **Finalité de la démarche :**

La démarche se veut résolument citoyenne, avec une affirmation de valeurs et de résolutions.

- **Participation :**

Les jeunes sont considérés comme des acteurs à part entière du développement local de leur commune et ce d'autant plus qu'il y a nécessité à compenser le déficit de leur représentativité démographique par un « plus » de participation citoyenne.

- **Universalité :**

L'ensemble des enfants et des jeunes sont pris en compte sans discrimination d'âge, de sexe, d'origine sociale ou culturelle. Les services sont adaptés aux différentes tranches d'âge et aux différents revenus afin que l'ensemble des enfants et des jeunes puissent y avoir accès.

- **Tolérance :**

Enfants, jeunes et adultes sont invités à mieux se connaître. La fonction d'animation a pour objet l'organisation de relations constructives et porteur de projet ; c'est aussi une fonction de médiation afin d'aider à la compréhension et au respect de chacun.

- **Citoyenneté :**

La mise en place d'une politique Enfance-Jeunesse permet la réflexion précédant la mise en place de dispositifs et d'équipement ou de service initiés sur la commune. C'est une reconnaissance politique des enfants et des jeunes en tant qu'individus avec leurs besoins spécifiques ; c'est aussi leur permettre la pratique pleine et entière de leurs futurs droits et devoirs de citoyens.

Le service est coordonné et animé par le responsable de service. Il a pour mission :

- La coordination du personnel.
- La mise en place du projet de service, tel que définit actuellement, étant entendu la volonté politique de faire évoluer à court terme le service vers un accueil CLSH pour les enfants de plus de 12 ans, ainsi que vers la mise en place d'un accompagnement des adolescents sur le terrain.
- L'analyse et le suivi du service, la recherche de financement en relation avec les élus.
- La communication avec les partenaires locaux et la population concernée par l'élaboration d'outils d'information et une présence physique régulière sur le terrain.

Le personnel impliqué dans la réalisation du projet a pour mission :

- D'aménager un cadre d'accueil en direction des enfants puis des adolescents propice à la rencontre, l'échange et aux jeux. LE RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT CONSTITUE UN IMPERATIF, AINSI QUE LE RESPECT DE SES CHOIX ET DE SES ENVIES. Il s'agit bien là d'un temps de détente pour les enfants, et en aucun cas il ne pourra être contraint à une participation effective à une activité définie.
- Construire des relations éducatives respectueuses de l'écoute, de la parole des enfants et des jeunes, avec une nécessaire distance affective et cognitive.
- Développer le partenariat de terrain avec l'ensemble du réseau associatif local.